



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 24.204**

78170

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,  
VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

**ARRETE D'ALIGNEMENT**

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,

Vu la délibération n° 2020.02.01 du 9 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire, et notamment celle relative à l'affectation des propriétés communales et aux actes de délimitation communale,

**OBJET : ARRETE DE DELIMITATION  
DES PARCELLES AK173 ET AK 176  
AVENUE GUSTAVE MESUREUR**

Vu l'arrêté municipal n° 2024.65 du 1<sup>er</sup> octobre 2024, portant délégation de fonctions à Monsieur Laurent BOUMENDIL, Conseiller municipal,

Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par GEOFIT Géomètre Expert demeurant au 7 rue du Fossé Blanc 92230 GENNEVILLIERS, en date du 4 juin 2020, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre de géomètres-experts (Conseil supérieur du 24 janvier 2017),

Considérant, la volonté de la commune de La Celle Saint-Cloud d'arrêter la délimitation entre la propriété publique communale cadastrée AK 173 et AK 176,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Les limites de propriété du procès-verbal de délimitation sont fixées suivant les lignes :  
200 – 201 – 202 – 203 – 204 : correspondant au Fil d'eau de la chaussée,  
205 – 206 – 207 : une parallèle au bâtiment passant par le bout du mur en perpendiculaire,  
208 – 209 – 210 : plan coupé tel que matérialisé par la ligne droite former par le piquet et le clou d'arpentage.  
Le segment situé entre les sommets 200 à 208, constitue la limite entre l'avenue Gustave Mesureur d'une part et les parcelles cadastrées AK 173 et AK 176 d'autre part.

**ARTICLE 2 : Publication et affichage**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de La Celle Saint-Cloud.

**ARTICLE 3 : Recours**

Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire,

Madame la Directrice Générale des Services,

Le Commissariat de Police de Versailles,

Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



La Celle Saint-Cloud, le 16 OCT. 2024

Pour le Maire,

Laurent BOUMENDIL  
Conseiller municipal